**Mme/M. NOM Prénom**

**Adresse**

**Adresse**

Lieu de travail, le xx xx 2026

**Objet :** rappel concernant votre obligation de renouvellement de titre de séjour vous autorisant à travailler. **Titre de séjour supérieur ou égal à 4 ans**

Chère/ Cher [Prénom]

En notre qualité d’employeur nous sommes tenus de nous assurer que votre titre de séjour vous autorisant à travailler est en cours de validité afin que nous puissions poursuivre ou prolonger votre contrat de travail.

Il apparaît que votre titre de séjour vous autorisant à travailler / récépissé de demande de renouvellement de carte de séjour / ou l’attestation de prolongation d’instruction arrive à expiration le xx xx 2025.

Conscients de la lourdeur des démarches qui vous incombent dans ce domaine, nous souhaitons vous rappeler que votre N+1 sont là pour vous aider si vous avez besoin.

N’hésitez pas à informer votre N+1 de l’avancement de vos démarches.

Vous trouverez en page 2 de ce courrier toutes les étapes que vous devez suivre afin de mener à bien ce processus et que nous puissions poursuivre notre relation de travail.

Soyez assuré/e de notre soutien le plus entier.

Cordialement,

L’équipe des

Ressources humaines

**Démarches et étapes :**

**Votre titre de séjour étant d’une durée supérieure ou égale à 4 ans, vous disposez de 3 mois au-delà de la date d’expiration de votre titre de séjour pour nous présenter un nouveau document. Passé ce délai +1 jour,** votre employeur se verra dans l'obligation de mettre un terme à votre contrat de travail.

Pour information, si votre demande de renouvellement doit être déposée en ligne sur le site de l[’ANEF](https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/)., vous devez procéder au dépôt **entre le 120e et le 60e jour précédant l’expiration du titre de séjour.** Si ces délais ne sont pas respectés, le document délivré par le site ne vous permettra plus de travailler, ni de maintenir vos droits sociaux.

Vous pouvez consulter la liste des titres de séjour concernés [en cliquant ici.](http://www.adate.org/wp-content/uploads/2025/11/ANEF-Hors-ANEF-MAJ-1025.pdf)

Enfin, nous vous informons que vous pouvez solliciter l’association ADATE du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 au 04 76 44 51 85 ou par internet via la rubrique [« Contacter un juriste](file:///C:\Users\nbessard\Downloads\(https:\www.info-droits-etrangers.org\contacter-un-juriste\)», si vous avez besoin d’accompagnement dans vos démarches de renouvellement de votre titre de séjour.